

Chers amis,

Je vous signale ce **texte important** (écrit par un père fondateur du « libéralisme ») qui **fonde** de façon robuste le très nécessaire *droit des citoyens à s'exprimer librement en démocratie* — droit essentiel que les Grecs antiques appelaient *l'iségoria*, droit vital pour la survie de la fragile démocratie au point que les Athéniens y tenaient même davantage qu'à l'isonomia (égalité devant la loi) et que parfois le mot iségoria était utilisé comme synonyme de démocratie, [iségoria dont je vous parle depuis 2005](#) et qui me vaut tant d'ennuis de la part des dominants du moment.

Tout est puissant et utile dans ce long texte, pour réfléchir à **la liberté d'expression**, condition cardinale d'un bon *éclairage de l'opinion publique*. Il faut lire ce texte le crayon à la main et en repérer soi-même les passages essentiels.

Nos enfants devraient lire et travailler ce texte, et confronter entre eux, et avec leurs parents, les accords et désaccords sur ses idées. C'est un texte important dans la culture générale d'un citoyen digne de ce nom, c'est-à-dire constituant, réfléchissant aux institutions protégeant le bien commun.

Je n'oublie pas les crapuleries que John Stuart Mill a pu dire par ailleurs, sur les pauvres et les travailleurs par exemple (comme tous les prétendus « libéraux » : ne ratez pas le livre passionnant et important de Domenico Losurdo, « Contre-histoire du libéralisme »), mais je trouve, malgré tout, ce texte de Mill lumineux et convainquant, d'une portée universelle et intemporelle.

Chacun fera le rapprochement entre ce qui est expliqué ci-dessous et ce qui m'est arrivé en juin 2019. J'y reviendrai bientôt. Lisez d'abord ce texte, s'il vous plaît.

Étienne.

---

# John Stuart Mill

## De la liberté (1859)



### CHAPITRE II

### DE LA LIBERTÉ DE PENSÉE ET DE DISCUSSION

Il est à espérer que le temps où il aurait fallu défendre la « liberté de presse » comme l'une des sécurités contre un gouvernement corrompu ou tyrannique est révolu. On peut supposer qu'il est aujourd'hui inutile de défendre l'idée selon laquelle un législatif ou un exécutif dont les intérêts ne seraient pas identifiés à ceux du peuple n'est pas autorisé à lui prescrire des opinions ni à déterminer pour lui les doctrines et les arguments à entendre. D'ailleurs, les philosophes qui m'ont précédé ont déjà si souvent et triomphalement mis en évidence cet aspect du problème que point n'est besoin d'y insister ici. Quoique la loi anglaise sur la presse soit aussi servile de nos jours qu'au temps des Tudor, il n'y a guère de risque qu'elle fasse office d'outil de répression contre la discussion politique, sinon dans un moment de panique passagère où la crainte fait perdre la tête aux ministres et aux juges<sup>[1]</sup>. Et généralement, il n'est pas à craindre dans un pays constitutionnel que le gouvernement, qu'il soit ou non entièrement responsable envers le peuple, cherche souvent à contrôler l'expression de l'opinion, excepté lorsque, en agissant ainsi, il se fait l'organe de l'intolérance générale du public.

Supposons donc que le gouvernement ne fasse qu'un avec le peuple et ne songe jamais à exercer aucun pouvoir de coercition, à moins d'être en accord avec ce qu'il estime être la voix du peuple. Mais je refuse au peuple le droit d'exercer une telle coercition, que ce soit de lui-même ou par l'intermédiaire de son gouvernement, car ce pouvoir est illégitime. Le meilleur gouvernement n'y a pas davantage de droit que le pire : un tel pouvoir est aussi nuisible, si ce n'est plus, lorsqu'il s'exerce en accord avec l'opinion publique qu'en opposition avec elle. Si tous les hommes moins un partageaient la même opinion, ils n'en auraient pas pour autant le droit d'imposer silence à cette personne, pas plus que celle-ci, d'imposer silence aux hommes si elle en avait le pouvoir. Si une opinion n'était qu'une possession personnelle, sans valeur pour d'autres que son possesseur ; si d'être gêné dans la jouissance de cette possession n'était qu'un dommage privé, il y aurait une différence à ce que ce dommage fût infligé à peu ou à beaucoup de personnes.

Mais ce qu'il y a de particulièrement néfaste à imposer silence à l'expression d'une opinion, c'est que cela revient à voler l'humanité : tant la postérité que la génération présente, les détracteurs de cette opinion davantage encore que ses détenteurs. Si l'opinion est juste, on les prive de l'occasion d'échanger l'erreur pour la vérité ; si elle est fautive, ils perdent un bénéfice presque aussi considérable : une perception plus claire et une impression plus vive de la vérité que produit sa confrontation avec l'erreur.

Il est nécessaire de considérer séparément ces deux hypothèses, à chacune desquelles correspond une branche distincte de l'argument. On ne peut jamais être sûr que l'opinion qu'on s'efforce d'étouffer est fautive ; et si nous l'étions, ce serait encore un mal.

Premièrement, il se peut que l'opinion qu'on cherche à supprimer soit vraie : ceux qui désirent la supprimer en contestent naturellement la vérité, mais ils ne sont pas infallibles. Il n'est pas en leur pouvoir de trancher la question pour l'humanité entière, ni de retirer à d'autres qu'eux les moyens de juger. Refuser d'entendre une opinion sous prétexte qu'ils sont sûrs de sa fausseté, c'est présumer que leur certitude est la certitude absolue. Étouffer une discussion, c'est s'arroger l'infailibilité. Cet argument commun suffira à la condamnation de ce procédé, car tout commun qu'il soit, il n'en est pas plus mauvais.

Malheureusement pour le bon sens des hommes, le fait de leur faillibilité est loin de garder dans leur jugement pratique le poids qu'ils lui accordent en théorie. En effet, bien que chacun se sache faillible, peu sont ceux qui jugent nécessaire de se prémunir contre cette faillibilité, ou d'admettre qu'une opinion dont ils se sentent très sûrs puisse être un exemple de cette erreur. Les princes absolus, ou quiconque accoutumé à une déférence illimitée, éprouvent ordinairement cette entière confiance en leurs propres opinions sur presque tous les sujets. Les hommes les plus heureusement placés qui voient parfois leurs opinions disputées, et qui ne sont pas complètement inaccoutumés à être corrigés lorsqu'ils ont tort, n'accordent cette même confiance illimitée qu'aux opinions qu'ils partagent avec leur entourage, ou avec ceux envers qui ils défèrent habituellement ; car moins un homme fait confiance à son jugement solitaire, plus il s'en remet implicitement à l'infailibilité « du monde » en général. Et le monde, pour chaque individu, signifie la partie du monde avec laquelle il est en contact : son parti, sa secte, son Église, sa classe sociale. En comparaison, on trouvera à un homme l'esprit large et libéral s'il étend le terme de « monde » à son pays ou son époque. Et sa foi dans cette autorité collective ne sera nullement ébranlée quoiqu'il sache que d'autres siècles, d'autres pays, d'autres sectes, d'autres Églises, d'autres partis ont pensé et pensent encore exactement le contraire. Il délègue à son propre monde la responsabilité d'avoir raison face aux mondes dissidents des autres hommes, et jamais il ne s'inquiète de ce que c'est un pur hasard qui a décidé lequel de ces nombreux mondes serait l'objet de sa confiance, et

de ce que les causes qui font de lui un anglican à Londres sont les mêmes qui en auraient fait un bouddhiste ou confucianiste à Pékin.

Cependant il est évident, comme pourraient le prouver une infinité d'exemples, que les époques ne sont pas plus infaillibles que les individus, chaque époque ayant professé nombre d'opinions que les époques suivantes ont estimées non seulement fausses, mais absurdes. De même il est certain que nombre d'opinions aujourd'hui répandues seront rejetées par les époques futures, comme l'époque actuelle rejette nombre d'opinions autrefois répandues.

Cet argument suscitera probablement une **objection** de la forme suivante : interdire la propagation de l'erreur n'est effectivement pas davantage une garantie d'infaillibilité que n'importe quel acte accompli par l'autorité publique selon son propre jugement et sous sa propre responsabilité, mais le jugement est donné aux hommes pour qu'ils s'en servent. Pour autant faut-il défendre purement et simplement aux hommes de s'en servir sous prétexte qu'ils risquent d'en faire mauvais usage ? En interdisant ce qu'ils estiment pernicieux, ils ne prétendent pas être exempts d'erreurs : ils ne font que remplir leur devoir d'agir selon leur conscience et leur conviction, malgré leur faillibilité. Si nous ne devons jamais agir selon nos opinions de peur qu'elles ne soient fausses, ce serait négliger à la fois tous nos intérêts et nos devoirs. Une opinion qui s'applique à toute conduite en général ne saurait être une objection valable à aucune conduite en particulier. C'est le devoir du gouvernement, et des individus, de se former les opinions les plus justes qu'ils peuvent, de se les former avec soin, sans jamais les imposer aux autres à moins d'être tout à fait sûrs d'avoir raison. Mais quand ils en sont sûrs (diront les raisonneurs), ce n'est point la conscience, mais la couardise qui les retient de laisser se diffuser certaines doctrines qu'honnêtement ils estiment dangereuses pour le bien-être de l'humanité, soit dans cette vie, soit dans l'autre ; et cela, parce que d'autres peuples en des temps moins éclairés ont réprimé des opinions qu'on croit justes aujourd'hui. Gardons-nous, dira-t-on, de refaire la même erreur. Mais gouvernements et nations ont commis des erreurs dans d'autres domaines dont on ne nie pas qu'ils soient du ressort de l'autorité publique : ils ont levé de mauvais impôts, mené des guerres injustes. Est-ce une raison pour ne plus lever d'impôts ou pour ne plus faire de guerres, en dépit des provocations ? Les hommes et les gouvernements doivent agir du mieux qu'ils peuvent. Il n'existe pas de certitude absolue, mais il y en a assez pour les besoins de la vie. Nous pouvons et devons présumer juste notre opinion, suffisamment pour diriger notre conduite ; et ce n'est présumer rien de plus que d'empêcher les mauvaises gens de pervertir la société en propageant des opinions que nous jugeons fausses et pernicieuses.

**Je répons** que c'est présumer bien davantage. Il existe une différence extrême entre présumer vraie une opinion qui a survécu à toutes les réfutations et présumer sa vérité afin de ne pas en permettre la réfutation. La liberté complète de contredire et de réfuter notre opinion est la condition même qui nous permet de présumer sa vérité en vue d'agir : c'est là la seule façon rationnelle donnée à un être doué de facultés humaines de s'assurer qu'il est dans le vrai.

Quand nous considérons soit l'histoire de l'opinion, soit le cours ordinaire de la vie humaine, à quoi attribuer que l'une et l'autre ne soient pas pires ? Certes pas à la force propre de l'intelligence humaine ; car, pour toute question délicate, une personne sur cent sera capable de trancher ; et encore, la capacité de cette unique personne n'est que relative. Car la majorité des grands hommes des générations passées a soutenu maintes opinions aujourd'hui tenues pour erronées et fait et approuvé nombre de choses que nul ne justifie plus aujourd'hui. Comment se fait-il alors qu'il y ait globalement prépondérance d'opinions et de conduites rationnelles dans l'humanité ? Si prépondérance il y a — et sans elle, les affaires humaines seraient et eussent toujours été dans un état presque désespéré — elle le doit à **une qualité de l'esprit humain, à la source de tout ce qu'il y a de respectable en l'homme en tant qu'être intellectuel et moral, à savoir que ses erreurs sont rectifiables. Par la discussion et l'expérience — mais non par la seule expérience — il est capable de corriger ses erreurs : la discussion est nécessaire pour montrer comment interpréter l'expérience. Fausses opinions et fausses pratiques cèdent graduellement devant le fait et l'argument ; mais pour produire quelque effet sur l'esprit, ces faits et arguments doivent lui être présentés.** Rares sont les faits qui parlent d'eux-mêmes, sans commentaire qui fasse ressortir leur signification. Il s'ensuit que toute la force et la valeur de l'esprit humain — puisqu'il dépend de cette faculté d'être rectifié quand il s'égare — n'est vraiment fiable que si tous les moyens pour le rectifier sont à portée de main. Le jugement d'un homme s'avère-t-il digne de confiance, c'est qu'il a su demeurer ouvert aux critiques sur ses opinions et sa conduite ; c'est qu'il a pris l'habitude d'écouter tout ce qu'on disait contre lui, d'en profiter autant qu'il était nécessaire et de s'exposer à lui-même — et parfois aux autres — la fausseté de ce qui était faux : c'est qu'il a senti que la seule façon pour un homme d'accéder à la connaissance exhaustive d'un sujet est d'écouter ce qu'en disent des personnes d'opinions variées et comment l'envisagent différentes formes d'esprit. Jamais homme sage n'acquiesce sa sagesse autrement ; et la nature de l'intelli-

gence humaine est telle qu'elle ne peut l'acquiescer autrement. Loin de susciter doute et hésitation lors de la mise en pratique, s'habituer à corriger et compléter systématiquement son opinion en la comparant à celle des autres est la seule garantie qui la rende digne de confiance. En effet l'homme sage — pour connaître manifestement tout ce qui se peut dire contre lui, pour défendre sa position contre tous les contradicteurs, pour savoir que loin d'éviter les objections et les difficultés, il les a recherchées et n'a négligé aucune lumière susceptible d'éclairer tous les aspects du sujet — l'homme sage a le droit de penser que son jugement vaut mieux que celui d'un autre ou d'une multitude qui n'ont pas suivi le même processus.

Ce n'est pas trop exiger que d'imposer à ce qu'on appelle le public — ce mélange hétéroclite d'une minorité de sages et d'une majorité de sots — de se soumettre à ce que les hommes les plus sages — ceux qui peuvent le plus prétendre à la fiabilité de leur jugement — estiment nécessaire pour garantir leur jugement. La plus intolérante des Églises, l'Église catholique romaine, admet et écoute patiemment, même lors de la canonisation d'un saint, un « *avocat du diable* ». Les plus saints des hommes ne sauraient être admis aux honneurs posthumes avant que tout ce que le diable peut dire contre eux ne soit connu et pesé. **S'il était interdit de remettre en question la philosophie newtonienne, l'humanité ne pourrait aujourd'hui la tenir pour vraie en toute certitude.** Les croyances pour lesquelles nous avons le plus de garantie n'ont **pas d'autre sauvegarde qu'une invitation constante au monde entier de les prouver non fondées.** Si le défi n'est pas relevé — ou s'il est relevé et que la tentative échoue — nous demeurerons assez éloignés de la certitude, mais nous aurons fait de notre mieux dans l'état actuel de la raison humaine : nous n'aurons rien négligé pour donner à la vérité une chance de nous atteindre. **Les lices restant ouvertes,** nous pouvons espérer que s'il existe une meilleure vérité, elle sera découverte lorsque l'esprit humain sera capable de la recevoir. Entre-temps, nous pouvons être sûrs que notre époque a approché la vérité d'aussi près que possible. Voilà toute la certitude à laquelle peut prétendre un être faillible, et la seule manière d'y parvenir.

Il est étonnant que les hommes admettent la validité des arguments en faveur de la libre discussion, mais qu'ils objectent dès qu'il s'agit de les « pousser jusqu'au bout », et cela sans voir que si ces raisons ne sont pas bonnes pour un cas extrême, c'est qu'elles ne valent rien. Il est étonnant qu'ils s'imaginent s'attribuer l'infailibilité en reconnaissant la nécessité de la libre discussion sur tous les sujets ouverts *au doute*, mais pensent également que certaines doctrines ou principes particuliers devraient échapper à la remise en question sous prétexte que leur certitude est prouvée, ou plutôt *qu'ils sont certains, eux,* de leur certitude. Qualifier une proposition de certaine tant qu'il existe un être qui nierait cette certitude s'il en avait la permission alors qu'il est privé de celle-ci, c'est nous présumer — nous et ceux qui sont d'accord avec nous — les garants de la certitude, garants qui de surcroît pourraient se dispenser d'entendre la partie adverse.

Dans notre époque — qu'on a décrite comme « privée de foi, mais terrifiée devant le scepticisme » — où les gens se sentent sûrs non pas tant de la vérité de leurs opinions que de leur *nécessité*, les droits d'une opinion à demeurer protégée contre l'attaque publique se fondent moins sur sa vérité que sur son *importance* pour la société. Il y a, dit-on, certaines croyances si *utiles*, voire si *indispensables* au bien-être qu'il est du devoir des gouvernements de les défendre, au même titre que d'autres intérêts de la société. Devant une telle situation de nécessité, devant un cas s'inscrivant aussi évidemment dans leur devoir, assure-t-on, un peu moins d'infailibilité suffirait pour justifier, voire obliger, les gouvernements à agir selon leur propre opinion, confirmée par l'opinion générale de l'humanité. On avance aussi souvent — et on le pense plus souvent encore — que seuls les méchants désireraient affaiblir ces croyances salutaires ; aussi n'y a-t-il rien de mal à interdire ce qu'eux seuls voudraient faire. **Cette manière de penser, en justifiant les restrictions sur la discussion, fait de ce problème non plus une question de vérité, mais d'utilité des doctrines ; et on se flatte ce faisant d'échapper à l'accusation de garant infailible des opinions. Mais ceux qui se satisfont à si bon compte ne s'aperçoivent pas que la prétention à l'infailibilité est simplement déplacée. L'utilité même d'une opinion est affaire d'opinion : elle est un objet de dispute ouvert à la discussion, et qui l'exige autant que l'opinion elle-même. Il faudra un garant infailible des opinions tant pour décider qu'une opinion est nuisible que pour décider qu'elle est fautive, à moins que l'opinion ainsi condamnée n'ait toute latitude pour se défendre.** Il ne convient donc pas de dire qu'on permet à un hérétique de soutenir l'utilité ou le caractère inoffensif de son opinion si on lui défend d'en soutenir la vérité. La vérité d'une opinion fait partie de son utilité. Lorsque nous voulons savoir s'il est souhaitable qu'une proposition soit partagée, est-il possible d'exclure la question de savoir si oui ou non elle est vraie ? Dans l'opinion, non des méchants mais des meilleurs des hommes, nulle croyance contraire à la vérité ne peut être réellement utile : pouvez-vous empêcher de tels hommes d'avancer cet argument quand on les accuse de s'opposer à l'utilité prétendue d'une doctrine qu'ils estiment fautive par ailleurs ? Ceux qui défendent les opinions reçues ne manquent jamais de tirer tous les avantages possibles de cette excuse : jamais on ne

les voit, eux, traiter de la question de l'utilité comme si on pouvait l'abstraire complètement de celle de la vérité. Au contraire, c'est avant tout parce que leur doctrine est « la vérité » qu'ils estiment si indispensable de la connaître ou d'y croire. **Il ne peut y avoir de discussion loyale sur la question de l'utilité quand un seul des deux partis peut se permettre d'avancer un argument aussi vital.** Et en fait, lorsque la loi ou le sentiment public ne permettent pas de remettre en question la vérité d'une opinion, ils tolèrent tout aussi peu un déni de son utilité. Ce qu'ils permettent, tout au plus, c'est une atténuation de sa nécessité absolue ou de la faute indéniable qu'il y aurait à la rejeter.

Afin de mieux illustrer tout le mal qu'il y a à refuser d'écouter des opinions parce que nous les avons condamnées d'avance dans notre propre jugement, il convient d'ancrer la discussion sur un cas concret. Je choisirai de préférence les cas qui me sont le moins favorables, ceux dans lesquels les arguments contre la liberté d'opinion — tant du côté de la vérité que de l'utilité — sont estimés les plus forts. Supposons que les opinions contes-tées soient la croyance en un Dieu et en une vie future, ou n'importe laquelle des doctrines morales communément reçues. Livrer bataille sur un tel terrain, c'est donner grand avantage à un adversaire de mauvaise foi, car il dira sûrement (et bien d'autres qui ne voudraient pas faire montre de mauvaise foi se le diront intérieurement avec lui) : sont-ce là les doctrines que vous n'estimez pas suffisamment certaines pour être protégées par la loi ? La croyance en un Dieu est-elle, selon vous, de ces opinions dont on ne peut se sentir sûr sans prétendre à l'infailibilité ? Qu'on me permette de remarquer que **le fait de se sentir sûr d'une doctrine (quelle qu'elle soit) n'est pas ce que j'appelle prétendre à l'infailibilité. J'entends par là le fait de vouloir décider cette question pour les autres sans leur permettre d'entendre ce qu'on peut dire de l'autre côté.** Et je dénonce et ne réproouve pas moins cette prétention quand on l'avance en faveur de mes convictions les plus solennelles. Quelque persuadé que soit un homme non seulement de la fausseté, mais des conséquences pernicieuses d'une opinion — non seulement de ses conséquences pernicieuses, mais (pour employer des expressions que je condamne absolument) de son immoralité et de son impiété — c'est présumer de son infailibilité, et cela en dépit du soutien que lui accorderait le jugement public de son pays ou de ses contemporains, que d'empêcher cette opinion de plaider pour sa défense. Et cette présomption, loin d'être moins dangereuse ou répréhensible, serait d'autant plus fatale que l'opinion en question serait appelée immorale ou impie. Telles sont justement les occasions où les hommes commettent ces **terribles erreurs** qui inspirent à la postérité stupeur et horreur. Nous en trouvons des **exemples mémorables** dans l'histoire lorsque nous voyons le bras de la justice utilisé pour décimer les meilleurs hommes et les meilleurs doctrines, et cela avec un succès déplorable quant aux hommes ; quant aux doctrines, certaines ont survécu pour être (comme par dérision) invoquées en défense d'une conduite semblable envers ceux-là mêmes qui divergeaient de celles-ci ou de leur interprétation couramment admise.

On ne saurait rappeler trop souvent à l'humanité qu'il a existé autrefois un homme du nom de **Socrate**, et qu'il y eut, entre celui-ci et les autorités et l'opinion publique de son temps, un affrontement mémorable. Né dans un siècle et dans un pays riche en grandeur individuelle, l'image qui nous a été transmise par ceux qui connaissaient le mieux à la fois le personnage et son époque, est celle de l'homme le plus vertueux de son temps ; mais nous le connaissons également comme le chef et le modèle de tous ces grands maîtres de vertu qui lui furent postérieurs, tout à la fois la source et la noble inspiration de Platon et de l'utilitarisme judicieux d'Aristote, « *i maestri di color que sanno* », eux-mêmes à l'origine de l'éthique et de toute philosophie. Ce maître avoué de tous les éminents penseurs qui vécurent après lui — cet homme dont la gloire ne cesse de croître depuis plus de deux mille ans et éclipse celle de tous les autres noms qui illustrèrent sa ville natale — fut mis à mort par ses concitoyens après une condamnation juridique pour impiété et immoralité. Impiété, pour avoir nié les dieux reconnus par l'État ; en effet, ses accusateurs affirmaient (voir l'*Apologie*) qu'il ne croyait en aucun dieu. Immoralité, pour avoir été par ses doctrines et son enseignement le « corrupteur de la jeunesse ». Il y a tout lieu de croire que le tribunal le trouva en conscience coupable de ces crimes ; et il condamna à mort comme un criminel l'homme probablement le plus digne de mérite de ses contemporains et de l'humanité.

Passons à présent au seul autre exemple d'iniquité judiciaire dont la mention, après la condamnation de Socrate, ne nous fasse pas tomber dans la trivialité [**Jésus**]. L'événement eut lieu sur le Calvaire il y a un peu plus de mille huit cents ans. L'homme — qui laissa sur tous les témoins de sa vie et de ses paroles une telle impression de grandeur morale que les dix-huit siècles suivants lui ont rendu hommage comme au Tout-Puissant en personne — cet homme fut ignominieusement mis à mort. À quel titre ? Blasphémateur. Non seulement les hommes méconnurent leur bienfaiteur, mais ils le prirent pour exactement le contraire de ce qu'il était et le traitèrent comme un prodige d'impiété, accusation aujourd'hui retournée contre eux pour le traitement qu'ils lui infligèrent. Aujourd'hui, les sentiments qui animent les hommes en considérant ces événements lamentables, spécialement le second, les rendent extrêmement injustes dans leur jugement envers les malheureux acteurs de ces drames. Ceux-ci, selon toute espérance, n'étaient point des méchants — ils n'étaient pas pires que le commun des hommes —, mais au

contraire des hommes qui possédaient au plus haut point les sentiments religieux, moraux et patriotiques de leur temps et de leur peuple : la sorte même d'homme qui, à toutes les époques y compris la nôtre, ont toutes les chances de traverser la vie irréprochables et respectés. Le grand prêtre qui déchira ses vêtements en entendant prononcer les paroles qui, selon toutes les conceptions de son pays, constituaient le plus noir des crimes, éprouva sans doute une horreur sincère, à la mesure des sentiments moraux et religieux professés par le commun des hommes pieux et respectables. Pourtant la plupart de ceux qui frémissent aujourd'hui devant sa conduite auraient agi exactement de même s'ils avaient vécu à cette époque et étaient nés juifs. Les chrétiens orthodoxes qui sont tentés de croire que ceux qui lapidèrent les premiers martyrs furent plus méchants qu'eux-mêmes devraient se souvenir que saint Paul fut au nombre des persécuteurs.

Ajoutons encore un exemple, le plus frappant de tous si tant est que le caractère impressionnant d'une erreur se mesure à la sagesse et à la vertu de celui qui la commet. Si jamais monarque eut sujet de se croire le meilleur et le plus éclairé de ses contemporains, ce fut l'empereur **Marc Aurèle**. Maître absolu du monde civilisé tout entier, il se conduisit toute sa vie avec la plus pure justice et conserva, en dépit de son éducation stoïcienne, le plus tendre des cœurs. Le peu de fautes qu'on lui attribue viennent toutes de son indulgence, tandis que ses écrits, l'œuvre éthique la plus noble de l'Antiquité, ne diffère qu'à peine, sinon pas du tout, des enseignements les plus caractéristiques du Christ. Ce fut cet homme — meilleur chrétien dans tous les sens du terme (le dogmatique excepté) que la plupart des souverains officiellement chrétiens qui ont régné depuis — ce fut cet homme qui persécuta le christianisme. A la pointe de tous les progrès antérieurs de l'humanité, doué d'une intelligence ouverte et libre et d'un caractère qui le portait à incarner dans ses écrits moraux l'idéal chrétien, il ne sut pas voir — tout pénétré qu'il était de son devoir — que le christianisme était un bien et non un mal pour le monde. Il savait que la société de son temps était dans un état déplorable. Mais telle qu'elle était, il vit ou s'imagina voir que ce qui l'empêchait d'empirer était la foi et la vénération qu'elle vouait aux anciennes divinités. En tant que souverain, il estima de son devoir de ne pas laisser la société se dissoudre, et ne vit pas comment, si on ôtait les liens existants, on en pourrait reformer d'autres pour la ressouder. La nouvelle religion visait ouvertement à défaire ces liens ; et comme son devoir ne lui dictait pas d'adopter cette religion, c'est qu'il lui fallait la détruire. C'est ainsi que le plus doux et le plus aimable des philosophes et des souverains — parce qu'il ne pouvait ni croire que la théologie du christianisme fût vraie ou d'origine divine, ni accrédi-ter cette étrange histoire d'un dieu crucifié, ni prévoir qu'un système censé reposer entièrement sur de telles bases s'avérerait par la suite, en dépit des revers, l'agent du renouvellement — fut conduit par un sens profond du devoir à autoriser la persécution du christianisme. À mon sens, c'est l'un des événements les plus tragiques de l'histoire. On n'imagine pas sans amertume combien le christianisme du monde aurait été différent si la foi chrétienne était devenue la religion de l'empire sous les auspices de Marc Aurèle et non ceux de Constantin. Mais ce serait être à la fois injuste envers Marc Aurèle et infidèle à la vérité de nier que, s'il réprima comme il le fit la propagation du christianisme, il invoqua tous les arguments pour réprimer les enseignements antichrétiens. Tout chrétien croit fermement que l'athéisme mène à la dissolution de la société : Marc Aurèle le pensait tout aussi fermement du christianisme, lui qui, de tous ses contemporains, paraissait le plus capable d'en juger. À moins de rivaliser en sagesse et en bonté avec Marc Aurèle, à moins d'être plus profondément versé dans la sagesse de son temps, de se compter parmi les esprits supérieurs, de montrer plus de sérieux dans la quête de la vérité et lui être plus dévoué après l'avoir trouvée — **mieux vaut donc que le partisan des sanctions à rencontre de ceux qui propagent certaines opinions cesse d'affirmer sa propre infaillibilité et celle de la multitude**, comme le fit le grand Antonin avec un si fâcheux résultat.

Conscients de l'impossibilité de défendre des sanctions à l'encontre des opinions irrégieuses sans justifier Marc Aurèle, les ennemis de la liberté de culte acceptent parfois cette conséquence, quand on les pousse dans leurs derniers retranchements ; et ils disent, avec le D<sup>r</sup> Johnson, que les persécuteurs du christianisme étaient dans le vrai, que la persécution est une épreuve que la vérité doit subir, et qu'elle subit toujours avec succès, puisque les sanctions — bien qu'efficaces contre les erreurs pernicieuses — s'avèrent toujours impuissantes contre la vérité. Voilà une forme remarquable de l'argument en faveur de l'intolérance religieuse qui mérite qu'on s'y arrête.

Une théorie qui soutient qu'il est légitime de persécuter la vérité sous prétexte que la persécution ne peut pas lui faire de tort, ne saurait être accusée d'être hostile par avance à l'accueil de vérités nouvelles. Mais elle ne se recommande pas par la générosité du traitement qu'elle réserve à ceux envers qui l'humanité est redevable de ces vérités. **Révéler au monde quelque chose qui lui importe au premier chef et qu'il ignorait jusque-là, lui montrer son erreur sur quelque point vital de ses intérêts spirituels et temporels, c'est le service le plus important qu'un être humain puisse rendre à ses semblables ;** et dans certains cas, comme celui des premiers chrétiens et des réformateurs, les partisans de l'opinion du D<sup>r</sup>

Johnson croient qu'il s'agit là des dons les plus précieux qu'on puisse faire à l'humanité. En revanche, qu'on récompense les auteurs de ces magnifiques bienfaits par le martyr ou le traitement qu'on réserve aux plus vils criminels, voilà qui n'est pas, selon cette théorie, une erreur et un malheur déplorables dont l'humanité devrait se repentir dans le sac et la cendre, mais le cours normal et légitime des choses. Toujours selon cette théorie, l'auteur d'une vérité nouvelle devrait, comme chez les Locriens celui qui proposait une loi nouvelle, se présenter la corde au cou qu'on serrait aussitôt si l'assemblée publique, après avoir entendu ses raisons, n'adoptait pas sur-le-champ sa proposition. Il est impossible de supposer que ceux qui défendent cette façon de traiter les bienfaiteurs attachent beaucoup de prix aux bienfaits. Et je crois que ce point de vue n'existe que chez les gens persuadés que les vérités nouvelles étaient peut-être souhaitables autrefois, mais que nous en avons assez aujourd'hui.

Mais assurément, cette affirmation selon laquelle la vérité triomphe toujours de la persécution est un de ces mensonges que les hommes se plaisent à se transmettre — mais que réfute toute expérience — jusqu'à ce qu'ils deviennent des lieux communs. L'histoire regorge d'exemples de vérités étouffées par la persécution ; et si elle n'est pas supprimée, elle se perpétuera encore des siècles durant. Pour ne parler que des opinions religieuses, la Réforme éclata au moins vingt fois avant Luther, et elle fut réduite au silence. Arnaud de Brescia, Fra Dolcino, Savonarole : réduits au silence. Les Albigeois, les Vaudois, les Lollards, les Hussites : réduits au silence. Même après Luther, partout où la persécution se perpétua, elle fut victorieuse. En Espagne, en Italie, en Flandres, en Autriche, le protestantisme fut extirpé ; et il en aurait été très probablement de même en Angleterre, si la reine Marie avait vécu, ou si la reine Elizabeth était morte. La persécution a triomphé partout, excepté là où les hérétiques formaient un parti trop puissant pour être efficacement persécutés. Le christianisme aurait pu être extirpé de l'empire romain : aucun homme raisonnable n'en peut douter. Il ne se répandit et ne s'imposa que parce que les persécutions demeurèrent sporadiques, de courte durée et séparées par de longs intervalles de propagande presque libre. C'est pure sensiblerie de croire que la vérité, la vérité la plus pure — et non l'erreur — porte en elle ce pouvoir de passer outre le cachot et le bûcher. Souvent les hommes ne sont pas plus zélés pour la vérité que pour l'erreur ; et une application suffisante de peines légales ou même sociales réussit le plus souvent à arrêter la propagation de l'une et l'autre. Le principal avantage de la vérité consiste en ce que lorsqu'une opinion est vraie, on a beau l'étouffer une fois, deux fois et plus encore, elle finit toujours par réapparaître dans le corps de l'histoire pour s'implanter définitivement à une époque où, par suite de circonstances favorables, elle échappe à la persécution assez longtemps pour être en mesure de faire front devant les tentatives de répression ultérieures.

On nous dira qu'aujourd'hui, nous ne mettons plus à mort ceux qui introduisent des opinions nouvelles. Contrairement à nos pères, nous ne massacrons pas les prophètes : nous leur élevons des sépulcres. Il est vrai, nous ne mettons plus à mort les hérétiques, et les sanctions pénales que nous tolérons aujourd'hui, même contre les opinions les plus odieuses, ne suffiraient pas à les extirper. Mais ne nous flattons pas encore d'avoir échappé à la honte de la persécution légale. Le délit d'opinion — ou tout du moins de son expression — existe encore, et les exemples en sont encore assez nombreux pour ne pas exclure qu'ils reviennent un jour en force. En 1857, aux assises d'été du comté de Cornouailles, un malheureux[2], connu pour sa conduite irréprochable à tous égards, fut condamné à vingt et un mois d'emprisonnement pour avoir dit et écrit sur une porte quelques mots offensants à l'égard du christianisme. À peine un mois plus tard, à l'Old Bailey, deux personnes, à deux occasions distinctes, furent refusées comme jurés[3], et l'une d'elles fut grossièrement insultée par le juge et l'un des avocats, parce qu'elles avaient déclaré honnêtement n'avoir aucune croyance religieuse. Pour la même raison, une troisième personne, un étranger victime d'un vol[4] se vit refuser justice. Ce refus de réparation fut établi en vertu de la doctrine légale selon laquelle une personne qui ne croit pas en Dieu (peu importe le dieu) et en une vie future ne peut être admise à témoigner au tribunal ; ce qui équivaut à déclarer ces personnes hors-la-loi, exclues de la protection des tribunaux ; non seulement elles peuvent être impunément l'objet de vols ou de voies de fait si elles n'ont d'autres témoins qu'elles-mêmes ou des gens de leur opinion, mais encore n'importe qui peut subir ces attentats impunément si la preuve du fait dépend de leur témoignage. Le présumé à l'origine de cette loi est que le serment d'une personne qui ne croit pas en une vie future est sans valeur, proposition qui révèle chez ceux qui l'admettent une grande ignorance de l'histoire (puisque'il est historiquement vrai que la plupart des infidèles de toutes les époques étaient des gens dotés d'un sens de l'honneur et d'une intégrité remarquables) ; et pour soutenir une telle opinion, il faudrait ne pas soupçonner combien de personnes réputées dans le monde tant pour leurs vertus que leurs talents sont bien connues, de leurs amis intimes du moins, pour être des incroyants. D'ailleurs cette règle se détruit d'elle-même en se coupant de ce qui la fonde. Sous prétexte que les athées sont des menteurs, elle incite tous les athées à mentir et ne rejette que ceux qui bravent la honte de confesser publiquement une opinion détestée plutôt que de soutenir un mensonge. Une règle qui se condamne ainsi à l'absurdité eu égard à son but avoué ne peut être maintenue en vigueur que comme une marque de haine, comme un vestige de persécution — persécution dont la particularité est

de n'être infligée ici qu'à ceux qui ont prouvé ne pas la mériter. Cette règle et la théorie qu'elle implique ne sont guère moins insultantes pour les croyants que pour les infidèles. Car si celui qui ne croit pas en une vie future est nécessairement un menteur, il s'ensuit que seule la crainte de l'enfer empêche, si tant est qu'elle empêche quoi que ce soit, ceux qui y croient de mentir. Nous ne ferons pas aux auteurs et aux complices de cette règle l'injure de supposer que l'idée qu'ils se sont formée de la vertu chrétienne est le fruit de leur propre conscience.

À la vérité, ce ne sont là que des lambeaux et des restes de persécution que l'on peut considérer non pas tant comme l'indication de la volonté de persécuter, mais comme une manifestation de cette infirmité très fréquente chez les esprits anglais de prendre un plaisir absurde à affirmer un mauvais principe alors qu'ils ne sont plus eux-mêmes assez mauvais pour désirer réellement le mettre en pratique. Avec cette mentalité, il n'y a malheureusement aucune assurance que la suspension des plus odieuses formes de persécution légale, qui s'est affirmée l'espace d'une génération, continuera. À notre époque, la surface paisible de la routine est fréquemment troublée à la fois par des tentatives de ressusciter des maux passés que d'introduire de nouveaux biens. Ce qu'on vante à présent comme la renaissance de la religion correspond toujours dans les esprits étroits et incultes à la renaissance de la bigoterie ; et lorsqu'il couve dans les sentiments d'un peuple ce puissant levain d'intolérance, qui subsiste dans les classes moyennes de ce pays, il faut bien peu de choses pour les pousser à persécuter activement ceux qu'il n'a jamais cessé de juger dignes de persécution[5]. C'est bien cela — les opinions que cultivent les hommes et les sentiments qu'ils nourrissent à l'égard de ceux qui s'opposent aux croyances qu'ils estiment importantes — qui empêche ce pays de devenir un lieu de liberté pour l'esprit. Depuis longtemps déjà, le principal méfait des sanctions légales est de renforcer le stigmate social. Et ce stigmate est particulièrement virulent en Angleterre où l'on professe bien moins fréquemment des opinions mises au ban de la société que dans d'autres pays où l'on avoue des opinions entraînant des punitions judiciaires. Pour tout le monde, excepté ceux que leur fortune ne rend pas dépendants de la bonne volonté des autres, l'opinion est sur ce point aussi efficace que la loi : il revient au même que les hommes soient emprisonnés qu'empêchés de gagner leur pain. Ceux dont le pain est déjà assuré et qui n'attendent la faveur ni des hommes au pouvoir, ni d'aucun corps, ni du public, ceux-là n'ont rien à craindre en avouant franchement n'importe quelle opinion si ce n'est le mépris ou la calomnie, et, pour supporter cela, point n'est besoin d'un grand héroïsme. Il n'y a pas lieu d'en appeler *ad misericordiam* en faveur de telles personnes. Mais, bien que nous n'infligions plus tant de maux qu'autrefois à ceux qui pensent différemment de nous, nous nous faisons peut-être toujours autant de mal. Socrate fut mis à mort, mais sa philosophie s'éleva comme le soleil dans le ciel et répandit sa lumière sur tout le firmament intellectuel. Les chrétiens furent jetés aux lions, mais l'Église chrétienne devint un arbre imposant et large, dépassant les plus vieux et les moins vigoureux et les étouffant de son ombre. Notre intolérance, purement sociale, ne tue personne, n'extirpe aucune opinion, mais elle incite les hommes à déguiser les leurs et à ne rien entreprendre pour les diffuser. Aujourd'hui, les opinions hérétiques ne gagnent ni même ne perdent grand terrain d'une décade ou d'une génération à l'autre ; mais jamais elles ne brillent d'un vif éclat et perdurent dans le cercle étroit de penseurs et de savants où elles ont pris naissance, et cela sans jamais jeter sur les affaires générales de l'humanité une lumière qui s'avérerait plus tard vraie ou trompeuse. C'est ainsi que se perpétue un état de choses très satisfaisant pour certains esprits, parce qu'il maintient toutes les opinions dominantes dans un calme apparent, sans avoir le souci de mettre quiconque à l'amende ou au cachot et sans interdire absolument l'exercice de la raison aux dissidents affligés de la maladie de penser. C'est là un plan fort commode pour maintenir la paix dans le monde intellectuel et pour laisser les choses suivre leur cours habituel. **Mais le prix de cette sorte de pacification intellectuelle est le sacrifice de tout le courage moral de l'esprit humain.** Un état de chose, où les plus actifs et les plus curieux des esprits jugent prudent de garder pour eux les principes généraux de leurs convictions, et où ils s'efforcent en public d'adapter autant que faire se peut leurs propres conclusions à des prémisses qu'ils nient intérieurement, un tel système cesse de produire ces caractères francs et hardis, ces intelligences logiques et cohérentes qui ornaient autrefois le monde de la pensée. **Le genre d'hommes qu'engendre un tel système sont soit de purs esclaves du lieu commun, soit des opportunistes de la vérité dont les arguments sur tous les grands sujets s'adaptent en fonction de leurs auditeurs** et ne sont pas ceux qui les ont convaincus eux-mêmes. Ceux qui évitent cette alternative y parviennent en limitant leur champ de pensée et d'intérêt aux choses dont on peut parler sans s'aventurer sur le terrain des principes ; c'est-à-dire un petit nombre de problèmes pratiques qui se résoudraient d'eux-mêmes si seulement les esprits se raffermisssent et s'élargissaient, mais qui resteront sans solution tant qu'est laissé à l'abandon ce qui renforce et ouvre l'esprit humain aux spéculations libres et audacieuses sur les sujets les plus élevés.

Les hommes qui ne jugent pas mauvaise cette réserve des hérétiques devraient d'abord considérer qu'un tel silence revient à ce que les opinions hérétiques ne fassent jamais l'objet d'une réflexion franche et approfondie, de sorte que celles d'entre elles qui ne résisteraient pas à une pareille discus-



sion ne disparaissent pas, même si par ailleurs on les empêche de se répandre. Mais ce n'est pas à l'esprit hérétique que nuit le plus la mise au ban de toutes les recherches dont les conclusions ne seraient pas conformes à l'orthodoxie. Ceux qui en souffrent davantage sont les bien-pensants, dont tout le développement intellectuel est entravé et dont la raison est soumise à la crainte de l'hérésie. Qui peut calculer ce que perd le monde dans cette multitude d'intelligences prometteuses doublées d'un caractère timide qui n'osent pas mener à terme un enchaînement d'idées hardi, vigoureux et indépendant de peur d'aboutir à une conclusion jugée irréligieuse ou immorale ? Parmi eux, il est parfois des hommes d'une grande droiture, à l'esprit subtil et raffiné, qui passent leur vie à ruser avec une intelligence qu'ils ne peuvent réduire au silence, épuisant ainsi leurs ressources d'ingéniosité à s'efforcer de réconcilier les exigences de leur conscience et de leur raison avec l'orthodoxie, sans forcément toujours y parvenir. Il est impossible d'être un grand penseur sans reconnaître que son premier devoir est de suivre son intelligence, quelle que soit la conclusion à laquelle elle peut mener. La vérité bénéficie encore plus des erreurs d'un homme qui, après les études et la préparation nécessaire, pense par lui-même, que des opinions vraies de ceux qui les détiennent uniquement parce qu'ils s'interdisent de penser. Non pas que la liberté de penser soit exclusivement nécessaire aux grands penseurs. Au contraire, elle est aussi indispensable — sinon plus indispensable — à l'homme du commun pour lui permettre d'atteindre la stature intellectuelle dont il est capable. Il y a eu, et il y aura encore peut-être, de grands penseurs individuels dans une atmosphère générale d'esclavage intellectuel. Mais il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais dans une telle atmosphère de peuple intellectuellement actif. Quand un peuple accédait temporairement à cette activité, c'est que la crainte des spéculations hétérodoxes était pour un temps suspendue. Là où il existe une entente tacite de ne pas remettre en question les principes, là où la discussion des questions fondamentales qui préoccupent l'humanité est estimée close, on ne peut espérer trouver cette activité intellectuelle de grande envergure qui a rendu si remarquables certaines périodes de l'histoire. Lorsque la controverse évite les sujets assez fondamentaux pour enflammer l'enthousiasme, jamais on ne voit l'esprit d'un peuple se dégager de ses principes fondamentaux, jamais il ne reçoit l'impulsion qui élève même les gens d'une intelligence moyenne à la dignité d'êtres pensants. L'Europe a connu de telles périodes d'émulation intellectuelle : la première, immédiatement après la Réforme ; une autre, quoique limitée au Continent et à la classe la plus cultivée, lors du mouvement spéculatif de la dernière moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ; et une troisième plus brève encore, lors de la fermentation intellectuelle de l'Allemagne au temps de Goethe et de Fichte. Ces trois périodes diffèrent grandement quant aux opinions particulières qu'elles développèrent, mais elles se ressemblent en ce que tout le temps de leur durée le joug de l'autorité fut brisé. Dans les trois cas, un ancien despotisme intellectuel fut détrôné, sans qu'un autre ne soit venu le remplacer. L'impulsion donnée par chacune de ces trois périodes a fait de l'Europe ce qu'elle est aujourd'hui. Le moindre progrès qui s'est produit, dans l'esprit ou dans les institutions humaines, remonte manifestement à l'une ou l'autre de ces périodes. Tout indique depuis quelque temps que ces trois impulsions sont pour ainsi dire épuisées ; et nous ne prendrons pas de nouveau départ avant d'avoir réaffirmé la liberté de nos esprits.

Passons maintenant à la deuxième branche de notre argument et, abandonnant l'hypothèse que les opinions reçues puissent être fausses, admettons qu'elles soient vraies et examinons ce que vaut la manière dont on pourra les soutenir là où leur vérité n'est pas librement et ouvertement débattue. Quelque peu disposé qu'on soit à admettre la possibilité qu'une opinion à laquelle on est fortement attaché puisse être fausse, on devrait être touché par l'idée que, si vraie que soit cette opinion, on la considérera comme un dogme mort et non comme une vérité vivante, si on ne la remet pas entièrement, fréquemment, et hardiment en question.

Il y a une classe de gens (heureusement moins nombreuse qu'autrefois) qui estiment suffisant que quelqu'un adhère aveuglément à une opinion qu'ils croient vraie sans même connaître ses fondements et sans même pouvoir la défendre contre les objections les plus superficielles. Quand de telles personnes parviennent à faire enseigner leur croyance par l'autorité, elles pensent naturellement que si l'on en permettait la discussion, il n'en résulterait que du mal. Là où domine leur influence, elles rendent presque impossible de repousser l'opinion reçue avec sagesse et réflexion, bien qu'on puisse toujours la rejeter inconsidérément et par ignorance ; car il est rarement possible d'exclure complètement la discussion, et aussitôt qu'elle reprend, les croyances qui ne sont pas fondées sur une conviction réelle cèdent facilement dès que surgit le moindre semblant d'argument. Maintenant, écartons cette possibilité et admettons que l'opinion vraie reste présente dans l'esprit, mais à l'état de préjugé, de croyance indépendante de l'argument et de preuve contre ce dernier : ce n'est pas encore là la façon dont un être raisonnable devrait détenir la vérité. Ce n'est pas encore connaître la vérité. Cette conception de la vérité n'est qu'une superstition de plus qui s'accroche par hasard aux mots qui énoncent une vérité.

Si l'intelligence et le jugement des hommes doivent être cultivés — ce que les protestants au moins ne contestent pas —, sur quoi ces facultés pourront-elles le mieux s'exercer si ce n'est sur les choses qui

concernent chacun au point qu'on juge nécessaire pour lui d'avoir des opinions à leur sujet ? Si l'entretien de l'intelligence a bien une priorité, c'est bien de prendre conscience des fondements de nos opinions personnelles. Quoi que l'on pense sur les sujets où il est primordial de penser juste, on devrait au moins être capable de défendre ses idées contre les objections ordinaires. Mais, nous rétorquera-t-on : « Qu'on *enseigne* donc aux hommes les fondements de leurs opinions ! Ce n'est pas parce qu'on n'a jamais entendu contester des opinions qu'on doit se contenter de les répéter comme un perroquet. Ceux qui étudient la géométrie ne se contentent pas de mémoriser les théorèmes, mais ils les comprennent et en apprennent également les démonstrations : aussi serait-il absurde de prétendre qu'ils demeurent ignorants des fondements des vérités géométriques sous prétexte qu'ils n'entendent jamais qui que ce soit les rejeter et s'efforcer de les réfuter. » Sans doute. Mais un tel enseignement suffit pour une matière comme les mathématiques, où la contestation est impossible. L'évidence des vérités mathématiques a ceci de singulier que tous les arguments sont du même côté. Il n'y a ni objection ni réponses aux objections. Mais sur tous sujets où la différence d'opinion est possible, la vérité dépend d'un équilibre à établir entre deux groupes d'arguments contradictoires. Même en philosophie naturelle, il y a toujours une autre explication possible des mêmes faits : une théorie géocentrique au lieu de l'héliocentrique, le phlogistique au lieu de l'oxygène ; et il faut montrer pourquoi cette autre théorie ne peut pas être la vraie ; **et avant de savoir le démontrer, nous ne comprenons pas les fondements de notre opinion.** Mais si nous nous tournons vers des sujets infiniment plus compliqués, vers la morale, la religion, la politique, les relations sociales et les affaires de la vie, les trois quarts des arguments pour chaque opinion contestée consistent à dissiper les aspects favorables de l'opinion opposée. L'un des plus grands orateurs de l'Antiquité rapporte qu'il étudiait toujours la cause de son adversaire avec autant, sinon davantage, d'attention que la sienne propre. Ce que Cicéron faisait en vue du succès au barreau doit être imité par tous ceux qui se penchent sur un sujet afin d'arriver à la vérité. **Celui qui ne connaît que ses propres arguments connaît mal sa cause.** Il se peut que ses raisons soient bonnes et que personne n'ait été capable de les réfuter. Mais s'il est tout aussi incapable de réfuter les raisons du parti adverse, s'il ne les connaît même pas, rien ne le fonde à préférer une opinion à l'autre. Le seul choix raisonnable pour lui serait de suspendre son jugement, et faute de savoir se contenter de cette position, soit il se laisse conduire par l'autorité, soit il adopte, comme on le fait en général, le parti pour lequel il se sent le plus d'inclination. **Mais il ne suffit pas non plus d'entendre les arguments des adversaires tels que les exposent ses propres maîtres, c'est-à-dire à leur façon et accompagnés de leurs réfutations. Telle n'est pas la façon de rendre justice à ces arguments ou d'y mesurer véritablement son esprit. Il faut pouvoir les entendre de la bouche même de ceux qui y croient, qui les défendent de bonne foi et de leur mieux. Il faut les connaître sous leur forme la plus plausible et la plus persuasive : il faut sentir toute la force de la difficulté que la bonne approche du sujet doit affronter et résoudre. Autrement, jamais on ne possédera cette partie de vérité qui est seule capable de rencontrer et de supprimer la difficulté.** C'est pourtant le cas de quatre-vingt-dix-neuf pour cent des hommes dits cultivés, même de ceux qui sont capables d'exposer leurs opinions avec aisance. Leur conclusion peut être vraie, mais elle pourrait être fausse sans qu'ils s'en doutassent : jamais ils ne se sont mis à la place de ceux qui pensent différemment, jamais ils n'ont prêté attention à ce que ces personnes avaient à dire. Par conséquent, ils ne connaissent pas, à proprement parler, la doctrine qu'ils professent. Ils ne connaissent pas ces points fondamentaux de leur doctrine qui en expliquent et justifient le reste, ces considérations qui montrent que deux faits, en apparence contradictoires, sont réconciliables, ou que de deux raisons apparemment fortes, l'une doit être préférée à l'autre. De tels hommes demeurent étrangers à tout ce pan de la vérité qui décide du jugement d'un esprit parfaitement éclairé. Du reste, seuls le connaissent ceux qui ont également et impartialement fréquentés les deux partis et qui se sont attachés respectivement à envisager leurs raisons sous leur forme la plus convaincante. Cette discipline est si essentielle à une véritable compréhension des sujets moraux ou humains que, s'il n'y a pas d'adversaires pour toutes les vérités importantes, il est indispensable d'en imaginer et de leur fournir les arguments les plus forts que puisse invoquer le plus habile avocat du diable.

Pour diminuer la force de ces considérations, supposons qu'un ennemi de la libre discussion rétorque qu'il n'est pas nécessaire que l'humanité tout entière connaisse et comprenne tout ce qui peut être avancé pour ou contre ses opinions par des philosophes ou des théologiens ; qu'il n'est pas indispensable pour le commun des hommes de pouvoir exposer toutes les erreurs et les sophismes d'un habile adversaire ; qu'il suffit qu'il y ait toujours quelqu'un capable d'y répondre, afin qu'aucun sophisme propre à tromper les personnes sans instruction ne reste pas sans réfutation et que les esprits simples, une fois qu'ils connaissent les principes évidents des vérités qu'on leur a inculquées, puissent s'en remettre à l'autorité pour le reste ; que, bien conscients qu'ils n'ont pas la science et le talent nécessaires pour résoudre toutes les difficultés susceptibles d'être soulevées, ils peuvent avoir l'assurance que toutes celles qu'on a soulevées ont reçu une réponse ou peuvent en recevoir une de ceux qui sont spécialement entraînés à cette tâche.

Même en regardant à ce point de vue tout ce que peuvent réclamer en sa faveur ceux qui se satisfont le plus facilement d'une compréhension imparfaite de la vérité, les arguments les plus convaincants en faveur de la libre discussion n'en sont nullement affaiblis ; car même cette doctrine reconnaît que l'humanité devrait avoir l'assurance que toutes les objections ont reçu une réponse satisfaisante. Or, comment peut-on y répondre si ce qui demande réponse n'est pas exprimé ? Comment savoir si la réponse est satisfaisante si les objecteurs n'ont pas la possibilité de montrer qu'elle ne l'est pas ? Si le public en est empêché, il faut au moins que les philosophes et les théologiens puissent résoudre ces difficultés, se familiariser avec celles-ci sous leur forme la plus déconcertante ; pour cela, ils ne peuvent y parvenir que si elles sont présentées sous leur jour le plus avantageux. L'Église catholique traite à sa façon ce problème embarrassant. Elle sépare nettement entre ceux qui ont le droit de se convaincre des doctrines et ceux qui doivent les accepter sans examen. À la vérité, elle ne permet à aucun des deux groupes de choisir ce qu'ils veulent ou non accepter ; mais pour le clergé — ou du moins ceux de ses membres en qui on peut avoir confiance —, il est non seulement permis, mais méritoire de se familiariser avec les arguments des adversaires afin d'y répondre ; il peut par conséquent lire les livres hérétiques ; tandis que les laïques ne le peuvent pas sans une permission spéciale difficile à obtenir. Cette discipline juge bénéfique que les professeurs connaissent la cause adverse, mais trouve les moyens appropriés de la refuser aux autres, accordant ainsi à l'élite une plus grande culture, sinon une plus grande liberté d'esprit, qu'à la masse. C'est par ce procédé qu'elle réussit à obtenir la sorte de liberté intellectuelle qu'exige son but ; car bien qu'une culture sans liberté n'ait jamais engendré d'esprit vaste et libéral, elle peut néanmoins produire un habile avocat d'une cause. Mais ce recours est exclu dans les pays professant le protestantisme, puisque les protestants soutiennent, du moins en théorie, que la responsabilité de choisir sa propre religion incombe à chacun et qu'on ne peut s'en décharger sur ses maîtres. D'ailleurs, dans l'état actuel du monde, il est pratiquement impossible que les ouvrages lus par les gens instruits demeurent hors d'atteinte des incultes. S'il faut que les maîtres de l'humanité aient connaissance de tout ce qu'ils devraient savoir, il faut avoir l'entière liberté d'écrire et de publier.

Cependant, si l'absence de libre discussion ne causait d'autre mal — lorsque les opinions reçues sont vraies — que de laisser les hommes dans l'ignorance des principes de ces opinions, on pourrait penser qu'il s'agit là non d'un préjudice moral, mais d'un préjudice simplement intellectuel, n'affectant nullement la valeur des opinions quant à leur influence sur le caractère. Le fait est pourtant que **l'absence de discussion fait oublier non seulement les principes, mais trop souvent aussi le sens même de l'opinion**. Les mots qui l'expriment cessent de suggérer des idées ou ne suggèrent plus qu'une mince partie de celles qu'ils servaient à rendre originairement. Au lieu d'une conception forte et d'une foi vivante, il ne reste plus que quelques phrases apprises par cœur ; ou si l'on garde quelque chose du sens, ce n'en est plus que l'enveloppe : l'essence la plus subtile est perdue. Ce fait, qui occupe et remplit un grand chapitre de l'histoire, ne saurait être trop étudié et médité.

Il est présent dans l'expérience de presque toutes les doctrines morales et croyances religieuses. Elles sont pleines de sens et de vitalité pour leurs initiateurs et leurs premiers disciples. Leur sens demeure aussi fort — peut-être même devient-il plus pleinement conscient — tant qu'on lutte pour donner à la doctrine ou la croyance un ascendant sur toutes les autres. À la fin, soit elle s'impose et devient l'opinion générale, soit son progrès s'arrête ; elle conserve le terrain conquis, mais cesse de s'étendre. Quand l'un ou l'autre de ces résultats devient manifeste, la controverse sur le sujet faiblit et s'éteint graduellement. La doctrine a trouvé sa place, sinon comme l'opinion reçue, du moins comme l'une des sectes ou divisions admises de l'opinion ; ses détenteurs l'ont généralement héritée, ils ne l'ont pas adoptée ; c'est ainsi que les conversions de l'une à l'autre de ces doctrines deviennent un fait exceptionnel et que leurs partisans finissent par ne plus se préoccuper de convertir. Au lieu de se tenir comme au début constamment sur le qui-vive, soit pour se défendre contre le monde, soit pour le conquérir, ils tombent dans l'inertie, n'écoutent plus que rarement les arguments avancés contre leur credo et cessent d'ennuyer leurs adversaires (s'il y en a) avec des arguments en sa faveur. C'est à ce point qu'on date habituellement le déclin de la vitalité d'une doctrine. On entend souvent les cathéchistes de toutes croyances se plaindre de la difficulté d'entretenir dans l'esprit des croyants une perception vive de la vérité qu'ils reconnaissent nominalement afin qu'elle imprègne leurs sentiments et acquière une influence réelle sur leur conduite. On ne rencontre pas une telle difficulté tant que la croyance lutte encore pour s'établir ; alors, même les combattants les plus faibles savent et sentent pourquoi ils luttent et connaissent la différence entre leur doctrine et les autres. C'est à ce moment de l'existence de toute croyance qu'on rencontre nombre de personnes qui ont assimilé ses principes fondamentaux sous toutes les formes de la pensée, qui les ont pesés et considérés sous tous leurs aspects importants, et qui ont pleinement senti sur leur caractère l'effet que cette croyance devrait produire sur un esprit qui en est totalement pénétré. Mais une fois la croyance devenue héréditaire — une fois qu'elle est admise passivement et non plus activement, une fois que l'esprit ne se sent plus autant contraint de concentrer toutes ses facultés sur les questions qu'elle lui pose — on tend à tout oublier de cette croyance pour ne plus en retenir que des

formules ou ne plus lui accorder qu'un mol et torpide assentiment, comme si le fait d'y croire dispensait de la nécessité d'en prendre clairement conscience ou de l'appliquer dans sa vie : c'est ainsi qu'une croyance finit par ne plus se rattacher du tout à la vie intérieure de l'être humain. Alors apparaissent ces cas — si fréquents aujourd'hui qu'ils sont presque la majorité — où la croyance semble demeurer hors de l'esprit, désormais encroûté et pétrifié contre toutes les autres influences destinées aux parties les plus nobles de notre nature, figement qui se manifeste par une allergie à toute conviction nouvelle et vivante et qui joue le rôle de sentinelle afin de maintenir vides l'esprit et le cœur.

On voit à quel point les doctrines susceptibles en elles-mêmes de produire la plus profonde impression sur l'esprit peuvent y résider à l'état de croyances mortes, et cela sans jamais nourrir ni l'imagination, ni les sentiments, ni l'intelligence, lorsqu'on voit comment la majorité des croyants professent le christianisme. Par christianisme, j'entends ici ce que tiennent pour tel toutes les Églises et sectes : les maximes et les préceptes contenus dans le Nouveau Testament. Tous ceux qui se prétendent chrétiens les tiennent pour sacrés et les acceptent comme lois.

Et pourtant on peut dire que moins d'un chrétien sur mille guide ou juge sa conduite individuelle d'après ces lois. Le modèle auquel on se réfère est la coutume de son pays, de sa classe ou de sa secte religieuse. Le chrétien croit donc qu'il existe d'un côté une collection de maximes éthiques que la sagesse infailible, selon lui, a daigné lui transmettre comme règle de conduite, et de l'autre un ensemble de jugements et de pratiques habituels — qui s'accordent assez bien avec certaines de ces maximes, moins bien avec d'autres, ou qui s'opposent directement à d'autres encore — lesquels constituent en somme un compromis entre la foi chrétienne et les intérêts et les suggestions de la vie matérielle. Au premier de ces modèles le chrétien donne son hommage ; au deuxième, son obéissance effective. Tous les chrétiens croient que bienheureux sont les pauvres, les humbles et tous ceux que le monde maltraite ; qu'il est plus facile à un chameau de passer par le chas d'une aiguille qu'à un riche d'entrer au royaume des cieux ; qu'ils ne doivent pas juger de peur d'être jugés eux-mêmes ; qu'ils ne doivent pas jurer ; qu'ils doivent aimer leur prochain comme eux-mêmes ; que si quelqu'un prend leur manteau, ils doivent lui donner aussi leur tunique ; qu'ils ne doivent pas penser au lendemain ; que pour être parfaits, ils doivent vendre tout ce qu'ils ont et le donner aux pauvres. Ils ne mentent pas quand ils disent qu'ils croient ces choses-là, ils les croient comme les gens croient ce qu'ils ont toujours entendu louer, mais jamais discuter. Mais, dans le sens de cette croyance vivante qui règle la conduite, ils croient en ces doctrines uniquement dans la mesure où l'on a coutume d'agir d'après elles. Dans leur intégrité, les doctrines servent à accabler les adversaires ; et il est entendu qu'on doit les mettre en avant (si possible) pour justifier tout ce qu'on estime louable. Mais s'il y avait quelqu'un pour leur rappeler que ces maximes exigent une foule de choses qu'ils n'ont jamais l'intention de faire, il n'y gagnerait que d'être classé parmi ces personnages impopulaires qui affectent d'être meilleurs que les autres. Les doctrines n'ont aucune prise sur les croyants ordinaires, aucun pouvoir sur leurs esprits. Par habitude, ils en respectent les formules, mais pour eux, les mots sont dépourvus de sens et ne suscitent aucun sentiment qui force l'esprit à les assimiler et à les rendre conformes à la formule. Pour savoir quelle conduite adopter, les hommes prennent comme modèle leurs voisins pour apprendre jusqu'où il faut aller dans l'obéissance du Christ.

Nous pouvons être certains qu'il en allait tout autrement chez les premiers chrétiens. Autrement, jamais le christianisme ne serait passé de l'état de secte obscure d'Hébreux méprisés à la religion officielle de l'Empire romain. Quand leurs ennemis disaient : « Voyez comme ces chrétiens s'aiment les uns les autres » (une remarque que personne ne ferait aujourd'hui), ils avaient assurément un sentiment autrement plus vif qu'aujourd'hui de la signification de leur croyance. Voilà sans doute la raison principale pour laquelle le christianisme fait aussi peu de progrès maintenant et se trouve, après dix-huit siècles, à peu près circonscrit aux Européens et à leurs descendants. Même chez les personnes strictement religieuses, qui prennent leurs doctrines au sérieux et qui y attachent plus de signification qu'on ne le fait en général, il arrive fréquemment que la partie la plus active de leur esprit soit fermée par Calvin ou Knox, ou toute autre personnalité d'un caractère apparenté au leur. Les paroles du Christ coexistent passivement dans leur esprit, ne produisant guère d'autre effet que l'audition machinale de paroles si aimables et si douces. Nombre de raisons pourraient sans doute expliquer pourquoi les doctrines servant d'attribut distinctif à une secte conservent mieux leur vitalité que les doctrines communes à toutes les sectes reconnues ; l'une d'elle est que ceux qui les enseignent prennent plus de soin à maintenir vive leur signification. Mais la principale raison, c'est que ces doctrines sont davantage mises en question et doivent plus souvent se défendre contre des adversaires déclarés. Dès qu'il n'y a plus d'ennemi en vue, maîtres et disciples s'endorment à leur poste.

La même chose vaut en général pour toutes les doctrines traditionnelles — dans les domaines de la prudence et de la connaissance de la vie, aussi bien que de la morale et de la religion. Toutes les langues et toutes les littératures abondent en observations générales sur la vie et sur la manière de s'y comporter — observations que chacun connaît, répète ou écoute docilement, qu'on reçoit comme des truismes et

dont pourtant on n'apprend en général le vrai sens que lorsque l'expérience souvent pénible les transforme en réalité. Que de fois une personne accablée par un malheur ou une déception ne se rappelle-t-elle pas quelque proverbe ou dicton populaire qu'elle connaît depuis toujours et qui, si elle en avait plus tôt compris la signification, lui aurait épargné cette calamité. En fait, il y a d'autres raisons à cela que l'absence de discussion ; nombreuses sont les vérités dont on ne *peut pas* comprendre tout le sens tant qu'on ne les a pas vécues personnellement. Mais on aurait bien mieux compris la signification de ces vérités, et ce qui en aurait été compris aurait fait sur l'esprit une impression bien plus profonde, si l'on avait eu l'habitude d'entendre des gens qui la comprenaient effectivement discuter le pour et le contre. La tendance fatale de l'espèce humaine à laisser de côté une chose dès qu'il n'y a plus de raison d'en douter est la cause de la moitié de ses erreurs. Un auteur contemporain a bien décrit « le profond sommeil d'une opinion arrêtée ».

« Mais quoi ! » demandera-t-on, « l'absence d'unanimité est-elle une condition indispensable au vrai savoir ? Est-il nécessaire qu'une partie de l'humanité persiste dans l'erreur pour permettre à l'autre de comprendre la vérité ? Une croyance cesse-t-elle d'être vraie et vivante dès qu'elle est généralement acceptée ? Une proposition n'est-elle jamais complètement comprise et éprouvée si l'on ne conserve quelque doute sur son compte ? La vérité périt-elle aussitôt que l'humanité l'a unanimement acceptée ? N'a-t-on pas pensé jusqu'à présent que le but suprême et le résultat le plus parfait du progrès de l'intelligence étaient d'unir les hommes dans la reconnaissance de toutes les vérités fondamentales ? L'intelligence ne dure-t-elle que tant qu'elle n'a pas atteint son but ? Les fruits de la conquête meurent-ils avec la plénitude, la victoire ? »

Je n'affirme rien de tel. À mesure que l'humanité progressera, le nombre des doctrines qui ne sont plus objet ni de discussion ni de doute ira croissant ; et le bien-être de l'humanité pourra presque se mesurer au nombre et à l'importance des vérités arrivées au point de n'être plus contestées. L'abandon progressif des différents points d'une controverse sérieuse est l'un des aléas nécessaires de la consolidation de l'opinion, consolidation aussi salutaire dans le cas d'une opinion juste que dangereuse et nuisible quand les opinions sont erronées. Mais, quoique ce rétrécissement progressif des limites de la diversité d'opinions soit nécessaire dans les deux sens du terme — à la fois inévitable et indispensable —, rien ne nous oblige pour autant à conclure que toutes ses conséquences doivent être bénéfiques. Bien que la perte d'une aide aussi importante que la nécessité d'expliquer ou de défendre une vérité contre des opposants ne puisse se mesurer au bénéfice de sa reconnaissance universelle, elle n'en est pas moins un inconvénient non négligeable. Là où n'existe plus cet avantage, j'avoue que j'aimerais voir les maîtres de l'humanité s'attacher à lui trouver un substitut — un moyen de mettre les difficultés de la question en évidence dans l'esprit de l'élève, tel un fougueux adversaire s'acharnant à le convertir. Mais au lieu de chercher de tels moyens, ils perdent ceux qu'ils avaient autrefois. La dialectique socratique, si magnifiquement illustrée dans les dialogues de Platon, en était un. Elle était essentiellement une discussion négative des grandes questions de la philosophie et de la vie visant à convaincre avec un art consommé quiconque s'était contenté d'adopter les lieux communs de l'opinion reçue, qu'il ne comprenait pas le sujet — qu'il n'avait attaché aucun sens défini aux doctrines qu'il professait jusque-là — de sorte qu'en prenant conscience de son ignorance, il fût en mesure de se constituer une croyance stable, reposant sur une perception claire à la fois du sens et de l'évidence des doctrines.

Au moyen âge, les disputes scolastiques avaient un but à peu près similaire. Elles servaient à vérifier que l'élève comprenait sa propre opinion et (par une corrélation nécessaire) l'opinion opposée, et qu'il pouvait aussi bien défendre les principes de l'une que réfuter ceux de l'autre. Ces joutes avaient pourtant un défaut irrémédiable : celui de tirer leurs prémisses non de la raison, mais de l'autorité ; c'est pourquoi en tant que discipline de l'esprit, elles étaient en tout point inférieure à la puissante dialectique qui modèle les intelligences des « Socratici viri » ; mais l'esprit moderne doit beaucoup plus à toutes deux qu'il ne veut généralement le reconnaître, et les modes d'éducation actuels n'ont pour ainsi dire rien pour prétendre remplacer l'une ou l'autre. Celui qui tient toute son instruction des professeurs ou des livres n'est nullement contraint d'entendre les deux côtés d'une question, et cela même s'il échappe à la tentation habituelle de se satisfaire de connaître les choses par cœur. C'est pourquoi il est fort rare de bien connaître les deux versants d'un même problème ; c'est ce qu'il y a de plus faible dans ce que l'on dit pour défendre ses opinions qui fait office de réplique à ses adversaires. C'est aujourd'hui la mode de déprécier la logique négative, celle qui révèle les faiblesses théoriques et les erreurs pratiques, sans établir de vérités positives. Il est vrai qu'une telle critique négative ferait un assez pauvre résultat final ; mais en tant que moyen d'acquérir une connaissance positive ou une conviction digne de ce nom, on ne saurait trop insister sur sa valeur. Et tant que les hommes n'y seront pas de nouveau systématiquement entraînés, il y aura fort peu de grands penseurs, et le niveau moyen d'intelligence dans les domaines de la spéculation autres que les mathématiques et les sciences physiques demeurera très bas.

Sur tout autre sujet, aucune opinion ne mérite le nom de connaissance à moins d'avoir suivi, de gré ou de force, la démarche intellectuelle qu'eût exigé de son tenant une controverse active avec des adversaires. On voit donc à quel point il est aussi absurde de renoncer à un avantage indispensable qui s'offre spontanément, alors qu'il est si difficile à créer quand il manque. S'il y a des gens pour contester une opinion reçue ou pour désirer le faire si la loi ou l'opinion publique le leur permet, il faut les en remercier, ouvrir nos esprits à leurs paroles et nous réjouir qu'il y en ait qui fassent pour nous ce que nous devrions prendre davantage la peine de faire, si tant est que la certitude ou la vitalité de nos convictions nous importe.

Il nous reste encore à parler d'une des principales causes qui rendent la diversité d'opinions avantageuse et qui le demeurera tant que l'humanité n'aura pas atteint un niveau de développement intellectuel dont elle semble aujourd'hui encore à mille lieues. Nous n'avons jusqu'à présent examiné que deux possibilités : la première, que l'opinion reçue peut être fausse, et une autre, du même coup, vraie ; la deuxième, que si l'opinion reçue est vraie, c'est que la lutte entre celle-ci et l'erreur opposée est essentielle à une perception claire et à un profond sentiment de sa vérité. Mais il arrive plus souvent encore que les doctrines en conflit, au lieu d'être l'une vraie et l'autre fausse, se départagent la vérité ; c'est ainsi que l'opinion non conforme est nécessaire pour fournir le reste de la vérité dont la doctrine reçue n'incarne qu'une partie. Les opinions populaires sur les sujets qui ne sont pas à la portée des sens sont souvent vraies, mais elles ne sont que rarement ou jamais toute la vérité. Elles sont une partie de la vérité, tantôt plus grande, tantôt moindre, mais exagérée, déformée et coupée des vérités qui devraient l'accompagner et la limiter. De l'autre côté, les opinions hérétiques sont généralement de ces vérités exclues, négligées qui, brisant leurs chaînes, cherchent soit à se réconcilier avec la vérité contenue dans l'opinion commune, soit à l'affronter comme ennemie et s'affirment aussi exclusivement comme l'entière vérité. Ce dernier cas a été jusqu'à présent le plus fréquent, car l'esprit humain est plus généralement partial qu'ouvert. De là vient qu'ordinairement, même dans les révolutions de l'opinion, une partie de la vérité sombre tandis qu'une autre monte à la surface. Le progrès lui-même, qui devrait être un gain, se contente le plus souvent de substituer une vérité partielle et incomplète à une autre. L'amélioration consiste surtout en ceci que le nouveau fragment de vérité est plus nécessaire, mieux adapté au besoin du moment que celui qu'il supplante. La partialité des opinions dominantes est telle que même lorsqu'elle se fonde sur la vérité, toute opinion qui renferme une once de la portion de vérité omise par l'opinion commune, devrait être considérée comme précieuse, quelle que soit la somme d'erreur et de confusion mêlée à cette vérité. Aucun juge sensé des affaires humaines ne se sentira forcé de s'indigner parce que ceux qui mettent le doigt sur des vérités que, sans eux, nous eussions contournées, ne négligent à leur tour certaines que nous apercevons. Il pensera plutôt que tant que la vérité populaire sera partielle, il sera encore préférable qu'une vérité impopulaire ait aussi des détenteurs partiels, parce qu'au moins ils sont plus énergiques et plus aptes à forcer une attention rétive à considérer le fragment de sagesse qu'ils exaltent comme la sagesse tout entière.

C'est ainsi qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle les paradoxes de Rousseau produisirent un choc salutaire lorsqu'ils explosèrent au milieu de cette société de gens instruits et d'incultes sous leur coupe, éperdus d'admiration devant ce qu'on appelle la civilisation, devant les merveilles de la science, de la littérature, de la philosophie modernes, n'exagérant la différence entre les Anciens et les Modernes que pour y voir leur propre supériorité. Rousseau rendit le service de disloquer la masse de l'opinion partielle et de forcer ses éléments à se reconstituer sous une meilleure forme et avec des ingrédients supplémentaires. Non pas que les opinions admises fussent dans l'ensemble plus éloignées de la vérité que celles de Rousseau ; au contraire, elles en étaient plus proches ; elles contenaient davantage de vérité positive et bien moins d'erreur. Néanmoins, il y avait dans la doctrine de Rousseau un grand nombre de ces vérités qui manquaient précisément à l'opinion populaire, et qui depuis se sont mêlées à son flux : aussi continuèrent-elles à subsister. Le mérite supérieur de la vie simple, l'effet débilisant et démoralisant des entraves et des hypocrisies d'une société artificielle, sont des idées qui depuis Rousseau n'ont jamais complètement quitté les esprits cultivés ; et elles produiront un jour leur effet, quoique, pour le moment, elles aient encore besoin d'être proclamées haut et fort et d'être traduites ; car sur ce sujet, les mots ont à peu près épuisé toutes leurs forces. Parallèlement, il est reconnu en politique qu'un parti d'ordre ou de stabilité et un parti de progrès ou de réforme sont les deux éléments nécessaires d'une vie politique florissante, jusqu'à ce que l'un ou l'autre ait à ce point élargi son horizon intellectuel qu'il devienne à la fois un parti d'ordre et de progrès, connaissant et distinguant ce qu'il est bon de conserver et ce qu'il faut éliminer. Chacune de ces manières de penser tire son utilité des défauts de l'autre ; mais c'est dans une large mesure leur opposition mutuelle qui les maintient dans les limites de la raison et du bon sens. Si l'on ne peut exprimer avec une égale liberté, soutenir et défendre avec autant de talent que d'énergie toutes les grandes questions de la vie pratique — qu'elles soient favorables à la démocratie ou à l'aristocratie, à la propriété ou à l'égalité, à la coopération ou à la compétition, au luxe ou à l'abstinence, à la sociabilité ou à l'individualisme, à la liberté ou à la discipline —, il n'y a aucune raison que les deux élé-

ments obtiennent leur dû : il est inévitable que l'un des plateaux ne monte au détriment de l'autre. Dans les grandes questions pratiques de la vie, la vérité est surtout affaire de conciliation et de combinaison des extrêmes ; aussi très peu d'esprits sont-ils assez vastes et impartiaux pour réaliser cet accommodement le plus correctement possible, c'est-à-dire brutalement, par une lutte entre des combattants enrôlés sous des bannières opposées. Pour toutes les grandes questions énumérées ci-dessus, si une opinion a davantage de droit que l'autre à être, non seulement tolérée, mais encore encouragée et soutenue, c'est celle qui, à un moment ou dans un lieu donné, se trouve minoritaire. C'est l'opinion qui, pour l'instant, représente les intérêts négligés, l'aspect du bien-être humain qui court le risque d'obtenir moins que sa part. Je suis conscient qu'il n'y a dans ce pays aucune intolérance en matière de différences d'opinions sur la plupart de ces sujets. Je les ai cités pour montrer, à l'aide d'exemples nombreux et significatifs, l'universalité du fait que, dans l'état actuel de l'esprit humain, seule la diversité donne une chance équitable à toutes les facettes de la vérité. Lorsqu'on trouve des gens qui ne partagent point l'apparente unanimité du monde sur un sujet, il est toujours probable — même si le monde est dans le vrai — que ces dissidents ont quelque chose de personnel à dire qui mérite d'être entendu, et que la vérité perdrait quelque chose à leur silence.

« Mais », objectera-t-on, « certains des principes généralement admis, spécialement sur les sujets les plus nobles et les plus vitaux, sont davantage que des demi-vérités. La morale chrétienne, par exemple, contient toute la vérité sur ce sujet, et si quelqu'un enseigne une morale différente, il est complètement dans l'erreur. » Comme il s'agit là d'un des cas pratiques les plus importants, aucun n'est mieux approprié pour mettre à l'épreuve la maxime générale. Mais avant de décider ce que la morale chrétienne est ou n'est pas, il serait souhaitable de décider ce qu'on entend par morale chrétienne. Si cela signifie la morale du Nouveau Testament, je m'étonne que quelqu'un qui tire son savoir du livre lui-même puisse supposer que cette morale ait été présentée ou voulue comme une doctrine morale complète. L'Évangile se réfère toujours à une morale préexistante et limite ses préceptes aux points particuliers sur lesquels cette morale devait être corrigée ou remplacée par une autre morale plus tolérante et plus élevée ; en outre elle s'exprime toujours en termes généraux, souvent impossibles à interpréter littéralement, sans compter que ces textes possèdent davantage l'onction de la poésie ou de l'éloquence que la précision de la législation. Jamais on n'a pu en extraire un corps de doctrine éthique sans le compléter par des éléments de l'Ancien Testament — système certes élaboré, mais barbare à bien des égards et destiné uniquement à un peuple barbare. Saint Paul — ennemi déclaré de l'interprétation judaïque de la doctrine et de cette façon de compléter l'esquisse de son maître — admet également une morale préexistante, à savoir celle des Grecs et des Romains ; et ce qu'il conseille aux chrétiens dans une large mesure, c'est d'en faire un système d'accommodement, au point de n'accorder qu'un semblant de condamnation à l'esclavage. Ce qu'on appelle la morale chrétienne — mais qu'on devrait plutôt qualifier de théologique — n'est l'œuvre ni du Christ ni des apôtres ; elle est d'une origine plus tardive, puisqu'elle a été élaborée graduellement par l'Église chrétienne des cinq premiers siècles ; et, même si les modernes et les protestants ne l'ont pas adoptée sans réserve, ils l'ont beaucoup moins modifiée qu'on aurait pu s'y attendre. À vrai dire, ils se sont contentés, pour la plupart, de retrancher les additions faites au moyen âge, chaque secte remplissant le vide laissé par de nouvelles additions plus conformes à son caractère et à ses tendances. Je ne prétends nullement nier que l'humanité soit extrêmement redevable envers cette morale et ses premiers maîtres ; mais je me permets de dire qu'elle est, sur nombre de points importants, incomplète et partielle, et que si des idées et des sentiments qu'elle ne sanctionne pas n'avaient pas contribué à la formation du mode de vie et du caractère européens, les affaires humaines seraient actuellement bien pires qu'elles ne le sont. La morale chrétienne, comme on l'appelle, possède toutes les caractéristiques d'une réaction : c'est en grande partie une protestation contre le paganisme. Son idéal est négatif plus que positif, passif plus qu'actif ; c'est l'innocence plus que la noblesse, l'abstinence du mal plus que la quête énergique du bien ; dans ses commandements (comme on l'a justement fait remarquer) le « tu ne dois pas » prédomine indûment sur le « tu dois ». Dans son horreur de la sensualité, elle a fait de l'ascétisme une idole, laquelle est devenue à son tour, à force de compromis, celle de la légalité. Elle tient l'espoir du ciel et la crainte de l'enfer pour les motifs convenus et appropriés d'une vie vertueuse — ce en quoi elle reste loin derrière certains des plus grands sages de l'Antiquité —, et elle fait tout ce qui est en son pouvoir pour imprimer sur la morale humaine un caractère essentiellement égoïste, « déconnectant » pour ainsi dire le sens du devoir présent en chaque homme des intérêts de ses semblables, excepté lorsqu'on lui suggère un motif intéressé pour les consulter. C'est essentiellement une doctrine d'obéissance passive ; elle inculque la soumission à toutes les autorités établies — lesquelles ne sont d'ailleurs pas activement obéies lorsqu'elles commandent ce que la religion interdit, mais cela sans qu'il soit pour autant possible de leur résister ou de se révolter contre elles, quel que soit le tort qu'elles nous fassent. Et, alors que dans la morale des grandes nations païennes, le devoir du citoyen envers l'État tient une place disproportionnée et empiète sur la liberté individuelle, cette grande part de notre devoir est à peine mentionnée ou reconnue dans la morale chrétienne. C'est dans le Coran, non dans le Nouveau Testament, que nous trouvons cette maxime : « Tout gouvernant qui désigne un homme à un poste quand il

existe dans ses territoires un autre homme mieux qualifié pour celui-ci pèche contre Dieu et contre l'État. » Le peu de reconnaissance que reçoit l'idée d'obligation envers le public dans la morale moderne ne nous vient même pas des chrétiens, mais des Grecs et des Romains. De même, ce qu'il y a dans la morale privée de magnanimité, de grandeur d'âme, de dignité personnelle, voire de sens de l'honneur, ne nous vient pas du versant religieux, mais du versant purement humain de notre éducation ; et jamais ces qualités n'auraient pu être le fruit d'une doctrine morale qui n'accorde de valeur qu'à l'obéissance.

Je suis bien loin de prétendre que ces défauts sont nécessairement inhérents à la morale chrétienne de quelque manière qu'on la conçoive, ou bien que tout ce qui lui manque pour devenir une doctrine morale complète ne saurait se concilier avec elle ; et je l'insinue encore bien moins des doctrines et des préceptes du Christ lui-même. Je crois que les paroles du Christ sont devenues, à l'évidence, tout ce qu'elles ont voulu être, qu'elles ne sont inconciliables avec rien de ce qu'exige une morale complète, qu'on peut y faire entrer tout ce qu'il y a d'excellent en morale, et cela sans faire davantage de violence à leur lettre que tous ceux qui ont tenté d'en déduire un quelconque système pratique de conduite. Mais je crois par ailleurs que cela n'entre nullement en contradiction avec le fait de croire qu'elles ne contiennent et ne voulaient contenir qu'une partie de la vérité. Je crois que dans ses instructions, le fondateur du christianisme a négligé à dessein beaucoup d'éléments essentiels de haute morale, que l'Église chrétienne, elle, a complètement rejetés dans le système moral qu'elle a érigé sur la base de cet enseignement. Cela étant, je considère comme une grande erreur le fait de vouloir à toute force trouver dans la doctrine chrétienne cette règle complète de conduite que son auteur n'entendait pas détailler tout entière, mais seulement sanctionner et mettre en vigueur. Je crois aussi que cette théorie est en train de causer grand tort dans la pratique, en diminuant beaucoup la valeur de l'éducation et de l'instruction morales que tant de personnes bien intentionnées s'efforcent enfin d'encourager. Je crains fort qu'en essayant de former l'esprit et les sentiments sur un modèle exclusivement religieux, et en évacuant ces normes séculières (comme on les appelle faute d'un meilleur terme) qui coexistaient jusqu'ici avec la morale chrétienne et la complétaient, mêlant leur esprit au sien, il n'en résulte — comme c'est le cas de plus en plus — un type de caractère bas, abject, servile, qui se soumet comme il peut à ce qu'il prend pour la Volonté suprême, mais qui est incapable de s'élever à la conception de la Bonté suprême ou de s'y ouvrir. Je crois que des morales différentes d'une morale exclusivement issue de sources chrétiennes doivent exister parallèlement à elle pour produire la régénération morale de l'humanité ; et, selon moi, le système chrétien ne fait pas exception à cette règle selon laquelle, dans un état imparfait de l'esprit humain, les intérêts de la vérité exigent la diversité d'opinions. Il n'est pas dit qu'en cessant d'ignorer les vérités morales qui ne sont pas contenues dans le christianisme, les hommes doivent se mettre à ignorer aucune de celles qu'il contient. Un tel préjugé, une telle erreur, quand elle se produit, est un mal absolu ; mais c'est aussi un mal dont on ne peut espérer être toujours exempts, et qui doit être considéré comme le prix à payer pour un bien inestimable. **Il faut s'élever contre la prétention exclusive d'une partie de la vérité d'être la vérité tout entière** ; et si un mouvement de réaction devait rendre ces rebelles injustes à leur tour, cette partialité serait déplorable au même titre que l'autre, mais devrait pourtant être tolérée. Si les chrétiens voulaient apprendre aux infidèles à être justes envers le christianisme, il leur faudrait être justes eux-mêmes envers leurs croyances. C'est mal servir la vérité que de passer sous silence ce fait — bien connu de tous ceux qui ont la moindre notion d'histoire littéraire — qu'une grande part des enseignements moraux les plus nobles et les plus estimables sont l'œuvre d'hommes qui non seulement ne connaissaient pas la foi chrétienne, mais encore la rejetaient en toute connaissance de cause.

Je ne prétends pas que l'usage le plus illimité de la liberté d'énoncer toutes les opinions possibles mettrait fin au sectarisme religieux ou philosophique. **Toutes les fois que des hommes de faible stature intellectuelle prennent une vérité au sérieux, ils se mettent aussitôt à la proclamer, la transmettre, et même à agir d'après elle, comme s'il n'y avait pas au monde d'autre vérité, ou du moins aucune autre susceptible de la limiter ou de la modifier.** Je reconnais que la plus libre discussion ne saurait empêcher le sectarisme en matière d'opinions, et que souvent, au contraire, c'est elle qui l'accroît et l'exaspère ; car on repousse la vérité d'autant plus violemment qu'on a manqué à l'apercevoir jusque-là et qu'elle est proclamée par des gens en qui l'on voit des adversaires. Ce n'est pas sur le partisan passionné, mais sur le spectateur calme et désintéressé que cette confrontation d'opinions produit un effet salutaire. Ce n'est pas la lutte violente entre les parties de la vérité qu'il faut redouter, mais la suppression silencieuse d'une partie de la vérité ; il y a toujours de l'espoir tant que les hommes sont contraints à écouter les deux côtés ; c'est lorsqu'ils ne se préoccupent que d'un seul que leurs erreurs s'enracinent pour devenir des préjugés, et que la vérité, caricaturée, cesse d'avoir les effets de la vérité. Et puisque rien chez un juge n'est plus rare que la faculté de rendre un jugement sensé sur une cause où il n'a entendu plaider qu'un seul avocat, la vérité n'a de chance de se faire jour que dans la mesure où chacune de ses facettes, chacune des opinions incarnant une fraction de vérité, trouve des avocats et les moyens de se faire entendre.



Nous avons maintenant affirmé la nécessité — pour le bien-être intellectuel de l'humanité (dont dépend son bien-être général) — de la liberté de pensée et d'expression à l'aide de quatre raisons distinctes que nous allons récapituler ici.

Premièrement, une opinion qu'on réduirait au silence peut très bien être vraie : le nier, c'est affirmer sa propre infaillibilité.

Deuxièmement, même si l'opinion réduite au silence est fautive, elle peut contenir — ce qui arrive très souvent — une part de vérité ; et puisque l'opinion générale ou dominante sur n'importe quel sujet n'est que rarement ou jamais toute la vérité, ce n'est que par la confrontation des opinions adverses qu'on a une chance de découvrir le reste de la vérité.

Troisièmement, si l'opinion reçue est non seulement vraie, mais toute la vérité, on la professera comme une sorte de préjugé, sans comprendre ou sentir ses principes rationnels, si elle ne peut être discutée vigoureusement et loyalement.

Et cela n'est pas tout car, quatrièmement, le sens de la doctrine elle-même sera en danger d'être perdu, affaibli ou privé de son effet vital sur le caractère et la conduite : le dogme deviendra une simple profession formelle, inefficace au bien, mais encombrant le terrain et empêchant la naissance de toute conviction authentique et sincère fondée sur la raison ou l'expérience personnelle.

Avant de clore ce sujet de la liberté d'opinion, il convient de se tourner un instant vers ceux qui disent qu'on peut permettre d'exprimer librement toute opinion, pourvu qu'on le fasse avec mesure, et qu'on ne dépasse pas les bornes de la discussion loyale. On pourrait en dire long sur l'impossibilité de fixer avec certitude ces bornes supposées ; car si le critère est le degré d'offense éprouvé par ceux dont les opinions sont attaquées, l'expérience me paraît démontrer que l'offense existe dès que l'attaque est éloquente et puissante : ils accuseront donc de manquer de modération tout adversaire qui les mettra dans l'embarras. Mais bien que cette considération soit importante sur le plan pratique, elle disparaît devant une objection plus fondamentale. Certes, la manière de défendre une opinion, même vraie, peut être blâmable et encourir une censure sévère et légitime. Mais la plupart des offenses de ce genre sont telles qu'elles sont le plus souvent impossibles à prouver, sauf si le responsable en vient à l'avouer accidentellement. La plus grave de ces offenses est le sophisme, la suppression de certains faits ou arguments, la déformation des éléments du cas en question ou la dénaturation de l'opinion adverse. Pourtant tout cela est fait continuellement — même à outrance — en toute bonne foi par des personnes qui ne méritent par ailleurs pas d'être considérées comme ignorantes ou incompetentes, au point qu'on trouve rarement les raisons adéquates d'accuser un exposé fallacieux d'immoralité ; la loi elle-même peut encore moins prétendre à interférer dans ce genre d'inconduite controversée. Quant à ce que l'on entend communément par le manque de retenue en discussion, à savoir les invectives, les sarcasmes, les attaques personnelles, etc., la dénonciation de ces armes mériterait plus de sympathie si l'on proposait un jour de les interdire également des deux côtés ; mais ce qu'on souhaite, c'est uniquement en restreindre l'emploi au profit de l'opinion dominante. Qu'un homme les emploie contre les opinions minoritaires, et il est sûr non seulement de n'être pas blâmé, mais d'être loué pour son zèle honnête et sa juste indignation. Cependant, le tort que peuvent causer ces procédés n'est jamais si grand que lorsqu'on les emploie contre les plus faibles, et les avantages déloyaux qu'une opinion peut tirer de ce type d'argumentation échoient presque exclusivement aux opinions reçues. La pire offense de cette espèce qu'on puisse commettre dans une polémique est de stigmatiser comme des hommes dangereux et immoraux les partisans de l'opinion adverse. Ceux qui professent des opinions impopulaires sont particulièrement exposés à de telles calomnies, et cela parce qu'ils sont en général peu nombreux et sans influence, et que personne ne s'intéresse à leur voir rendre justice. Mais étant donné la situation, cette arme est refusée à ceux qui attaquent l'opinion dominante ; ils courraient un danger personnel à s'en servir, et s'ils s'en servaient malgré tout, ils ne réussiraient qu'à exposer par contrecoup leur propre cause. **En général, les opinions contraires à celles communément reçues ne parviennent à se faire entendre qu'en modérant scrupuleusement leur langage et en mettant le plus grand soin à éviter toute offense inutile : elles ne sauraient dévier d'un pouce de cette ligne de conduite sans perdre de terrain. En revanche, de la part de l'opinion dominante, les injures les plus outrées finissent toujours par dissuader les gens de professer une opinion contraire, voire même d'écouter ceux qui la professent.** C'est pourquoi dans l'intérêt de la vérité et de la justice, il est bien plus important de réfréner l'usage du langage injurieux dans ce cas précis que dans le premier ; et par exemple, s'il fallait choisir, il serait bien plus nécessaire de décourager les attaques injurieuses contre l'incroyance que contre la religion. Il est évident toutefois que ni la loi ni l'autorité n'ont à se mêler de réprimer l'une ou l'autre, et que le jugement de l'opinion devrait être déterminé, dans chaque occasion, par les circonstances du cas particulier. D'un côté ou de l'autre, on doit condamner tout homme dans la plaidoirie duquel perce-

rait la mauvaise foi, la malveillance, la bigoterie ou encore l'intolérance, mais cela sans inférer ses vices du parti qu'il prend, même s'il s'agit du parti adverse. **Il faut rendre à chacun l'honneur qu'il mérite, quelle que soit son opinion, s'il possède assez de calme et d'honnêteté pour voir et exposer — sans rien exagérer pour les discréditer, sans rien dissimuler de ce qui peut leur être favorable — ce que sont ses adversaires et leurs opinions. Telle est la vraie moralité de la discussion publique** ; et, si elle est souvent violée, je suis heureux de penser qu'il y a de nombreux polémistes qui en étudient de très près les raisons, et un plus grand nombre encore qui s'efforce de la respecter.

## John Stuart Mill

(fin du chapitre 2)

\* \* \* \* \*

---

Notes :

[1] Ces mots étaient à peine écrits lorsque, comme pour leur donner un démenti solennel, survinrent en 1858 les poursuites du gouvernement contre la presse. Cette intervention malavisée dans la discussion publique ne m'a pas entraîné à changer un seul mot au texte ; elle n'a pas davantage affaibli ma conviction que, les moments de panique exceptés, l'ère des sanctions à l'encontre de la discussion politique était révolue dans notre pays. Car d'abord on ne persista pas dans les poursuites et secondement, ce ne furent jamais à proprement parler des poursuites politiques. L'offense reprochée n'était pas d'avoir critiqué les instructions, les actes ou les personnes des gouvernants, mais d'avoir propagé une doctrine estimée immorale : la légitimité du tyrannicide.

Si les arguments du présent chapitre ont quelque validité, c'est qu'il devrait y avoir la pleine liberté de professer et de discuter, en tant que conviction éthique, n'importe quelle doctrine, aussi immorale puisse-t-elle sembler. Il serait donc inapproprié et déplacé d'examiner ici si la doctrine du tyrannicide mérite bien ce qualificatif. Je me contenterai de dire que cette question fait depuis toujours partie des débats moraux et qu'un citoyen qui abat un criminel s'élève ce faisant au-dessus de la loi et se place hors de portée des châtiments et des contrôles légaux. Cette action est reconnue par des nations entières et par certains hommes, les meilleurs et les plus sages, non comme un crime, mais comme un acte d'extrême vertu. En tout cas, bon ou mauvais, le tyrannicide n'est pas de l'ordre de l'assassinat, mais de la guerre civile. En tant que tel, je considère que l'instigation au tyrannicide, dans un cas précis, peut donner lieu à un châtiment approprié, mais cela seulement s'il est suivi de l'acte proprement dit ou si un lien vraisemblable entre l'acte et l'instigation peut être établi. Mais dans ce cas, seul le gouvernement attaqué lui-même — et non un gouvernement étranger — peut légitimement, pour se défendre, punir les attaques contre sa propre existence.

[2] Thomas Pooley, assises de Bodmin, 31 juillet 1857 : au mois de décembre suivant, il reçut un *libre pardon* de la Couronne.

[3] Georges-Jacob Holyake, 17 août 1857 ; Edward Truelove, juillet 1857.

[4] Baron de Gleichen, cour de police de Marlborough Street, 4 août 1857.

[5] Il faut voir un avertissement sérieux dans le déchaînement de passions persécutrices qui s'est mêlé, lors de la révolte des Cipayes, à l'expression générale des pires aspects de notre caractère national. Les délires furieux que des fanatiques ou des charlatans proféraient du haut de leurs chaires ne sont peut-être pas dignes d'être relevés ; mais les chefs du parti évangélique ont posé pour principe de gouvernement des Hindous et des Musulmans de ne financer par les deniers publics que les écoles dans lesquelles on enseigne la Bible, et de n'attribuer par conséquent les postes de fonctionnaire qu'à des chrétiens réels ou prétendus tels. Un sous-secrétaire d'État, dans un discours à ses électeurs le 12 novembre 1857, aurait déclaré : « Le gouvernement britannique, en tolérant leur foi » (la foi de cent millions de sujets britanniques), « n'a obtenu d'autres résultats que freiner la suprématie du nom anglais et d'empêcher le développement salutaire du christianisme. (...) La tolérance est la grande pierre angulaire de ce pays ; mais ne les laissez pas abuser de ce mot précieux de tolérance. » Comme l'entendait le sous-secrétaire d'État, elle signifiait liberté complète, la liberté de culte pour tous *parmi les chrétiens qui célébraient leur culte sur de mêmes bases*. Elle signifiait la tolérance de toutes les sectes et confessions de *chrétiens croyant en la seule et unique médiation*. Je souhaite attirer l'attention sur le fait qu'un homme qui a été jugé apte à remplir une haute fonction dans le gouvernement de ce pays, sous un minis-

tère libéral, défend là la doctrine selon laquelle tous ceux qui ne croient pas en la divinité du Christ sont hors des bornes de la tolérance. Qui, après cette démonstration imbécile, peut s'abandonner à l'illusion que les persécutions religieuses sont révolues ?

\* \* \* \* \*

[Pour lire le livre entier : http://classiques.uqac.ca/classiques/Mill\\_john\\_stuart/de\\_la\\_liberte/de\\_la\\_liberte.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Mill_john_stuart/de_la_liberte/de_la_liberte.html)